



Association des Professeurs de Langues des
Instituts Universitaires de Technologie



Association des Enseignants de
Communication en IUT

Déclaration commune AECIUT-APLIUT
Assemblée Générale, le 1^{er} juin 2018 à Toulouse

L'APLIUT, confirmant sa position exprimée dans le texte de 2007, s'associe à l'AECiut sur cette déclaration commune :

Les certifications en langue étrangère, notamment l'anglais (TOEIC...), et même désormais la langue française (Certification Voltaire) se sont imposées, ou tentent de le faire, dans le paysage universitaire français. En effet, au nom d'un impératif socio-économique (dynamiser les exportations et les échanges internationaux, renforcer la réussite des étudiants), et d'une logique de démarche qualité, il est tentant pour les universités, à l'instar de beaucoup d'écoles d'ingénieur, ou d'écoles de commerce, de faire labelliser leurs formations en les faisant accréditer par des organismes internationaux.

Cette recherche de la qualité et de l'excellence est un objectif louable. Mais il est foncièrement étrange de conclure que les enseignants de langue sont toujours considérés comme des non spécialistes, puisqu'on tente de leur imposer régulièrement une évaluation extérieure, le plus souvent effectuée par des organismes anglo-saxons privés, et qu'on leur dénie en conséquence la capacité à évaluer eux-mêmes le niveau de langue de leurs étudiants. Attitude d'autant plus étrange qu'on n' imagine pas un enseignant de mathématiques, de physique nucléaire, de géophysique ou de psychologie sociale faire évaluer ses étudiants par de tels organismes.

De plus, ces certifications posent de réels problèmes au moment où les instituts universitaires technologiques, déjà bien avancés sur le sujet, mettent en place un peu partout des approches programme fondées sur l'acquisition de compétences. En effet, être compétent en langue, c'est être capable de mobiliser ses connaissances dans des situations de communications variées afin d'affronter les situations diverses du monde professionnel. Or, l'approche structuro-psychométrique telle qu'elle utilisée par le Test of English for International Communication (TOEIC) et Test of English as a Foreign Language (TOEFL) – réduit les enseignements à des entraînements intensifs pour réussir ces tests. Cette approche très réductrice ne permet pas de former les étudiants à une réelle capacité à interagir. Il en va de même pour des certifications en langue française qui ne sauraient évaluer sérieusement les multiples compétences que doit mettre en œuvre un étudiant en termes de communication écrite et orale. Seuls un enseignement et une évaluation qui permettent de simuler des situations d'échanges crédibles et relativement complexes sont un gage de réussite dans le cadre d'une approche qui souhaite attester des compétences.

Ajoutons que c'est aux équipes pédagogiques, en appui avec les différents

partenaires institutionnels et internationaux de déterminer elles-mêmes le contenu d'un certificat, tant à un niveau interne à l'établissement qu'à un niveau plus large.

Certes, tout enseignant est libre d'utiliser tel logiciel et de faire passer telle accréditation. Mais L'APLIUT ainsi que l'AECIUT refusent catégoriquement toute imposition d'une certification extérieure émanant d'un organisme privé, au nom d'une conception républicaine et éthique de l'enseignement, qui doit laisser la liberté pédagogique aux acteurs concernés, et essayer de conserver au maximum la gratuité des études.

Ainsi, depuis de nombreuses années, les enseignants de langue réclament le droit d'attester eux-mêmes du niveau de leurs étudiants selon le CECRL et notamment par la mise en place d'une mention langue sur leur diplôme, ou, à défaut, de considérer que le système de notation interne suffit à définir le niveau de langue en question.

Joëlle Farigoux, Présidente de l'APLIUT
Pascal Plouchard, Président de l'AECIUT